



Association Zones Blanches

Contact :

Le 26 octobre 2022

Marie-Noëlle BOLLINGER

Chef de projet

04 57 37 22 64 - 06 46 70 58 81

associationzonesblanches@gmail.com

Conseil d'Administration de l'ONF
A l'attention de Monsieur le Président
Jean-Yves CAULLET
2 bis avenue du Général Leclerc - CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex

Objet : coupe de bois - commune d'Entrepierres et campement de M. Philippe TRIBAUDEAU.

Mesdames et Messieurs du conseil d'administration,

De nombreuses associations se sont constituées pour alerter sur les impacts sanitaires des émissions de produits volatiles naturels, ou chimiques du secteur de l'industrie, mais également de champs électromagnétiques artificiels issus de la téléphonie mobile, coresponsables d'un syndrome d'intolérance particulièrement invalidant dont souffrent les personnes chimico et électrohypersensibles.

L'association Zones Blanches AZB poursuit l'objectif de réunir de manière relative sinon absolue les conditions d'un environnement protecteur de pollutions aux produits chimiques combinées aux champs électromagnétiques artificiels de la téléphonie mobile. Attendu l'état d'urgence sanitaire croissante d'une population soumise à la pratique de leur éviction partielle ou de leur suppression totale pour préserver sa santé.

L'association Zones Blanches a pour objectif de permettre à toute personne de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (Art 1er de la Charte de l'environnement). Son crédo se décline par la volonté d'accueillir, de protéger, de soigner, et d'informer les pouvoirs publics sur l'enjeu de concilier la santé avec les développements technologiques et industriels responsables de pollutions environnementales.

Au sein d'un débat clivant et l'abîme d'incertitudes et de perplexités dans lequel il nous plonge, nos associations spécialisées émettent régulièrement des alertes et recommandations indexées au principe de précaution sur fond d'histoires humaines, dont la narration parfois dramatique est à considérer au regard de l'errance médicale et la désespérance sociale qu'elles produisent.

Résident depuis 7 ans sur la commune d'Entrepierres, la situation sociale et médicale de Monsieur TRIBAUDEAU ne nous laisse pas indifférents, tant par le courage emblématique d'une personne broyée par son environnement, l'exemplarité de sa résilience, que par le renoncement contraint au confort pour lui-même et sa petite famille. La nature exceptionnelle

et l'absence de pollution confèrent à son campement de fortune les caractéristiques propices à son bien être total, physique, social et mental.

Le campement de Monsieur Philippe TRIBAUDEAU au cœur de la forêt domaniale du Vanson avait été autorisé sur demande du préfet Olivier JACOB en 2018 en raison d'indicateurs de performances environnementales stables et compatibles avec son électrohypersensibilité particulièrement sévère, à défaut d'autres propositions d'hébergements.

J'ai lu avec attention le contrat État-Office national des forêts 2021-2025 et l'énumération des outils primordiaux auxquels je souscris, pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité : *« l'effort de renouvellement des forêts doit être guidé par les exigences écologiques des écosystèmes forestiers »*. Ce document rappelle *les exigences écologiques des écosystèmes forestiers, le bien-être et la sécurité des populations, la contribution des espaces naturels à la protection de la vie sauvage, la préservation des écosystèmes et des paysages favorisant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique*.

J'ai la faiblesse de croire dans ce contexte que la préservation de la vie humaine et de la santé relève tout autant des missions confiées par l'état à l'ONF.

C'est ainsi que nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur LOUSSIER, directeur d'agence de l'ONF Provence Alpes Côte d'Azur afin de sursoir à la programmation d'une coupe de bois proche du campement de Monsieur Philippe TRIBAUDEAU, en raison des nuisances que produiront durant plusieurs mois les émanations d'essences de pins et de résines de conifères, responsables de réactions inflammatoires sévères eu égard à la chimicosensibilité dont il souffre.

J'attire votre attention sur l'existence d'un dossier de mise sous protection en qualité de lanceur d'alerte déposé début mai par Monsieur Philippe TRIBAUDEAU, électrosensible et chimicosensible, auprès des services de madame Claire HEDON, défenseuse des droits.

En espérant retenir votre aimable attention sur l'urgence de votre intervention vu les délais très courts qui nous séparent de cette opération forestière.

Je reste à votre disposition pour vous exposer plus en détail les critères qui m'amènent à vous solliciter.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le conseil d'administration AZB

Vice-Président



Jean Michel GARNIER

Ci-joint dossier de presse 2021 de la journée internationale des maladies environnementales.

Copies :

Siège de l'ONF,
Direction territoriale Midi-Méditerranée ONF,
Benoit LOUSSIER ONF.
Monsieur le Préfet – Préfecture de Dignes.
Madame la Sous-Préfète - Sous-préfecture de Forcalquier
Gendarmerie de Sisteron.
M. le député Léo WALTER.
Mme Florence CHEILAN, Maire d'Entrepierres.
M. Michel SAUVADE, médiateur ANFR.

Soutiens associatifs :



**Association
POEM26**
Prévention Ondes
Electro Magnétiques Drôme